USBTR6 - Gestion des entreprises de BTP

Mis à jour le 03-04-2023

Code : USBTR6

Unité spécifique de type mixte

3 crédits

Responsabilité nationale :
EPN01 - Bâtiment et énergie / Jean-Sébastien VILLEFORT

Contact national :
Chaire de construction durable
2 rue Conté
37.3.70
75003 Paris
01 40 27 21 10
Said Masaoudi
par_btp@lecnam.net

Présentation

Prérequis

Public concerné : Professionnels du BTP et de l'architecture

Niveau : L3

Diplôme prérequis : Bac+2 Génie civil

Objectifs pédagogiques

Présenter les techniques et les méthodologies de gestion des TPE/PME du BTP en lien avec la thématique principale de la formation

Programme

Contenu

Gestion comptable :

- Le contexte réglementaire
- Les différentes étapes de la production comptable
- Les principaux comptes (définition, principes d'enregistrement, valorisation)
- Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat)
- Les principaux traitements comptables courants
- Les relations avec les experts comptables et les commissaires aux comptes

Gestion fiscale :

- La TVA
- Les déclarations de TVA dans les TPE/PME du BTP

Gestion du personnel :

- La paie
- Les déclarations sociales
- Les congés
- Le processus administratif d'embauche et de rupture du contrat de travail

Gestion commerciale :

- La facturation
- Le suivi des comptes clients
- Le contentieux commercial

Gestion budgétaire :

- Caractéristiques et principes essentiels
- Le budget des ventes de la masse salariale
- Des investissements et celui de la trésorerie

Gestion financière :

- Le suivi des ratios de gestion
- La maîtrise du besoin en fonds de roulement
- La trésorerie

Contrôle de gestion :

- Introduction aux coûts partiels
- Concept et calcul du seuil de rentabilité

- Prévisions d'activité
- Elaboration de tableaux de bord

Modalités de validation

- Contrôle continu
- Projet(s)
- Mémoire
- Examen final

Description des modalités de validation

Première session : Contrôle continu, rendu de projet, soutenance orale, examen selon le choix de l’équipe pédagogique après validation par le responsable national de l’US

Seconde session : Selon le règlement spécifique de la formation en alternance